In memoriam : Jean de la Harpe

Autor(en): **A.L.**

Objekttyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **35 (1947)**

Heft 728

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

IN MEMORIAM

Jean de la Harpe

De Neuchâtel nous parvient la nouvelle attristante de la mort subite du professeur *Jean de la Harpe*. D'autres sont mieux qualifiés pour entrer dans les détails de sa belle carrière de philosophe et de penseur. Mais nous tenons à relever ici ce que le mouvement féministe, en Suisse, doit au défunt. La conviction profondément démocratique de Jean de la Harpe ne se bornait pas à des phrases ou à une sympathie générale pour cette forme d'Etat. Il voulait pour la Suisse une démocratie vivante, et son sentiment d'équité le portait à revendiquer pour la femme comme pour l'homme une participation active à la chose publique.

Aussi n'était-ce jamais en vain que, soit notre Association suisse pour le suffrage, soit nos sections faisaient appel à la bonne volonté de cet orateur de marque et nombreuses furent les assemblées où nous pûmes faire notre profit de son jugement sûr et de la conception large et élevée des questions politiques à l'ordre du jour.

Nous n'oublierons pas tout ce qu'il nous a donné ! A. L.

* * *

Mrs. Chapman-Catt

On annonce la mort à New-York, de Mrs. Chapman-Catt. Elle s'est éteinte dans sa maison de New-Rochelle, le 9 mars, à l'âge de 88 ans. Notre journal reviendra dans un prochain numéro sur la carrière de cette féministe éminente, de cette pionnière de la cause des femmes aux Etats-Unis.

***

Mme Delarageaz-Chabloz

La section de Lausanne du suffrage féminin a perdu un membre aimé en la personne de Mme H. Delarageaz-Chabloz, décédée à la suite d'une chute. Tant que l'âge le lui a permis, Mme Delarageaz a suivi les séances de la section. Elle a fait partie du groupe des Femmes libérales. Elle a été un membre très dévoué de la section de Lausanne des Femmes abstinentes, qu'elle a présidée avec fermeté et douceur à la fois. Mme Delarageaz portait à son pays un intérêt éclairé qu'elle aurait voulu plus effectif. C'était la mère de Mlle H. Delarageaz, titulaire de la classe ménagère complémentaire de Lausanne, qui exerce sur les futures mères de famille l'influence la plus heureuse. S. B.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Lausanne et la Tour-de-Peilz,
Mars 1947.

Mesdames et chères alliées,

Notre prochaine assemblée générale aura lieu à Aarau les 18 et 19 octobre 1947 et la Frauenzentrale argovienne, dont nous sommes les invitées, se prépare activement à nous accueillir.

Le mandat trieenal du comité arrive à son terme cet automne et il appartiendra à l'assemblée générale de l'élire à nouveau. Les membres du comité doivent être confirmés dans leur mandat ou nouvellement élus. Le bureau romand est prêt à assumer pendant une année encore ses fonctions; tout changement survenant au cours de la prochaine période sera naturellement porté devant l'assemblée.

Nous avons le regret d'enregistrer plusieurs démissions parmi les membres du comité : ce sont celles de

Mme A. de Montet
Frl. Clara Nef
Frau Martha Schönauer
Frl. Dr. Schlatter.

Nous allons de ce fait voir nous quitter deux anciennes présidentes qui, même rentrées dans le rang, n'ont pas cessé de vouer à l'Alliance beaucoup de leur temps et de leur cœur; nous perdons aussi le concours difficile à remplacer de Frau Schönauer qui, pendant tant d'années, a fait preuve au comité comme à la présidence de la commission économique d'un dévouement et d'une activité inlassables. Frl. Dr. Schlatter se retire pour faire place à de nouvelles forces.

Accepteraient une réélection :

Mme Jeannet
Mme Cuenod
Frau Wartenweiler
Mlle Girod, Dr. méd.
Frau Dr. Debrit
Frl. Dr. Nägeli
Mlle Weibel.

Pour remplacer Frau Alice Rechsteiner, décédée, Frau Haemmerli-Schindler, de Zurich, a été appelée au comité par co-optation l'automne dernier. Depuis l'année dernière aussi, Mme Jean Carrard, de Lausanne, a donné bénévolement son concours à Mme Jeannet comme secrétaire adjointe. Toutes deux devront être confirmées dans leur mandat.

Il appartient maintenant à nos sociétés affiliées de proposer des candidates pour le renouvellement du comité, avec pleine liberté de renouveler celui-ci en entier. Nous vous prions de nous faire parvenir vos propositions *d'ici au 1er juin* et nous soulignons à ce propos l'importance de désigner des personnes en mesure de mettre au service de l'Alliance une partie de leur temps et d'assumer une part du travail; plus que jamais, il nous est nécessaire d'obtenir le concours de forces jeunes et collectives. Veuillez nous faire, dans le même délai, vos suggestions pour les objets à traiter à l'assemblée générale ou les motions à y présenter.

Nous avions annoncé, lors de notre assemblée de septembre dernier, la démission de Frau Schönauer comme présidente de notre commission économique; cette présidence est maintenant reprise par Frl. Dr. S. Preiswerk à Zurich; deux nouveaux membres ont été nommés : Frau Dora Siegrist-Schuster à Dietikon et Mme Jean Carrard à Lausanne. Cette dernière a aussi été appelée à faire partie de la commission fédérale de contrôle des prix.

Nous avons le plaisir d'enregistrer l'adhésion d'une nouvelle société : «Frauenverein für Soziale Hilfe, Lugano und Umgebung» (prés. Fr. E. Hübner, Via Rodari 18, Lugano), à laquelle nous souhaitons une très cordiale bienvenue.

La commission d'Etudes législatives nous prie d'insérer le communiqué suivant, relatif à l'assurance-vieillesse et survivants :

> «L'assemblée fédérale a adopté la loi sur l'assurance-vieillesse et survivants dans sa session de décembre. Si certaines dispositions se rapportant aux prestations et plus encore au financement laissent encore à désirer, la loi dans son ensemble apporte de réels progrès et elle doit sans aucun doute être soutenue par les femmes. Réalisons seulement le fait que chaque femme touchera une petite rente dans ses vieux jours et que, si elle devient veuve, ses soucis matériels pour son existence et celle de ses enfants seront considérablement allégés. C'est pourquoi nous vous recommandons d'étudier cette loi dans vos milieux, de vous renseigner et de faire de la propagande en sa faveur. Cela est d'autant plus nécessaire qu'un référendum a été lancé, de sorte que la loi sera probablement soumise au vote populaire. Les femmes n'ont pas pu collaborer à l'élaboration de la loi. Tâchons au moins d'exercer notre influence directement pour que cette œuvre qui constitue un progrès social important, soit adoptée à une grande majorité.»

Nous avons invité quelques représentantes des Conseils nationaux voisins, notamment de France, de Belgique et de la Hollande à venir se rencontrer à Montreux, du 26 au 30 avril prochains, avec des représentantes de nos associations féminines suisses pour s'entretenir de problèmes actuels : éducation, service de maison, questions sociales et politiques. Nous espérons que cette initiative éveillera de l'intérêt parmi nos sociétés : nous souhaitons voir leurs déléguées

Un Camp de Vacances pour mères de famille paysannes

Parmi les femmes, très nombreuses, dont la tâche est lourde, les plus assujéties sont peut-être les paysannes : aux soucis du ménage et de la famille, s'ajoutent les occupations d'un train de campagne.

Pour procurer à quelques unes d'entre elles un séjour de détente, Pro Juventute avait pris une heureuse initiative : sa section «mère et enfants» avait organisé cet hiver, à Aeschi, un camp de vacances, dans un home très accueillant, propriété d'une section soleuroise. Il y eut trois séries de participantes qui séjournèrent là, chacune quinze jours; deux séries venues de Suisse allemande, une série venue de Suisse romande.

Le prix de pension était de six francs par jour; parmi les nombreuses candidates, Pro Juventute avait donné la préférence aux mères de famille nombreuses, même si elles ne pouvaient pas payer de pension. On voit donc que leur situation matérielle ne fut pas un obstacle pour celles qui avaient un vrai besoin de repos. Les Unions de Paysannes étaient chargées de recruter les participantes qui furent au nombre de 18 pour la série romande (6 Genevoises, 5 Bernoises du Jura, 4 Neuchâteloises, 1 Fribourgeoise, 2 Valaisannes).

Le home Alpenblick est très confortable : chambres à deux lits chauffées, avec eau courante chaude et froide, nourriture simple mais abondante, variée et très soignée.

Ces vacances de paysannes se distinguent d'autres camps organisés pour des travailleuses de métiers divers, elles sont d'une part dirigées et d'autre part, elles s'adressent à des femmes adonnées à la même profession. Elles doivent permettre aux participantes d'en retirer le maximum de bénéfice à différents points de vue. C'est pourquoi on a prévu un emploi du temps : le matin à 8 heures, lever; de 8 h. 20 à 8 h. 30, gymnastique en plein air; puis service intérieur, suivi d'une promenade obligatoire. Après le repas de midi, sieste au lit; à 15 h. 20, thé; temps libre jusqu'à 18 h. Après le repas du soir, soirée organisée et variée, 21 h. coucher.

Il a fallu apprendre à ces dames à se reposer, à manger tranquillement; des mères de 15, 14, 10 enfants n'ont pas l'habitude de prendre un repas sans se déranger maintes fois, elles ne savent pas rester assises ! Les promenades, proportionnées aux forces des participantes ont permis plus d'une conversation intéressante. Durant les heures de liberté on a beaucoup tricoté parce que, «lorsqu'on sera de retour à la maison, on n'aura plus le temps».

Le soir, on s'est efforcé de varier le programme : tantôt la lecture, tantôt les jeux de société, tantôt le chant, cet élément unique de communion entre femmes qui apprennent à se connaître.

On écouta aussi quelques causeries sur l'éducation, l'hygiène, l'histoire d'Aeschi. La dernière soirée fut marquée non seulement par des chœurs, mais par des récitations et une charade.

Toutes ces dames se sont fait du bien, se sont détendues; quelques unes étaient si fatiguées qu'elles auraient eu grand besoin de prolonger leur séjour, malheureusement, le travail les attendait, il ne leur était pas possible de quitter leur foyer pendant une troisième semaine. Elles sont rentrées chez elles enchantées de leurs vacances à Aeschi. Elles sont unanimes à reconnaître qu'une direction à la fois discrète et compréhensive permet de retirer un plus grand profit des vacances qu'une entière liberté.

Félicitons et remercions Pro Juventute de son initiative ! M. Z.

Déléguées aux diverses commissions de l'O. N. U.

Il sera peut-être agréable à nos lectrices de faire la connaissance de quelques femmes qui sont déléguées à l'Organisation des Nations Unies. C'est dans cette intention que nous publions une courte notice biographique sur quelques-unes d'entre elles, dont nous trouvons souvent les noms dans les comptes rendus des séances.

* * *

Mlle Minerva Bernardino, présidente de la Commission inter-américaine des femmes, est l'une des féministes les plus connues de l'Amérique latine. Née en 1907, elle a obtenu le diplôme de licenciée-ès-sciences et elle a occupé par la suite des postes importants dans l'enseignement, notamment celui de chef des statistiques du Département de l'Education et Inspectrice des écoles professionnelles du district de San-Domingo. En 1933, elle est nommée déléguée à la Commission inter-américaine des femmes, dont elle devint vice-présidente en 1939 et présidente en 1944. Mlle Bernardino a représenté son pays à la Conférence inter-américaine de la Guerre et de la Paix de Mexico, à la Conférence de San-Francisco, et à l'Assemblée générale de Londres de 1946. Elle est l'une des quatre femmes qui ont signé la Charte des Nations Unies. Mlle Bernardino était vice-présidente de la Sous-Commission de la femme des Nations Unies.

Mme Amanda Pinto de Labarca Hubertson, déléguée du Chili à la session actuelle de l'Assemblée générale, est une des spécialistes les plus connues et les mieux informées de son pays en matière d'éducation; elle est l'auteur de nombreux ouvrages pédagogiques. Née en 1886, elle a fait ses études à l'université du Chili (Santiago), à l'université de Columbia et à la Sorbonne, où elle a obtenu le diplôme de licenciée en philosophie; de 1916 à 1928, elle est directrice d'école; de 1922 à 1923 professeur de psychiatrie à l'Institut pédagogique de l'Université du Chili, et de 1923 à 1928 professeur de philosophie. De 1931 à 1932, elle est directrice générale de l'éducation secondaire au Chili et en 1934 elle est nommée représentante du Gouvernement du Conseil de l'Université du Chili. En 1936, elle est membre du Comité exécutif de la Presse à la Commission chilienne de coopération intellectuelle. Mme Labarca est actuellement présidente de la Fédération chilienne des femmes.

Mme Agnès Fitzgerald Rutherford McIntosh, déléguée de la Nouvelle Zélande à l'Assemblée générale, est née à Londres et a fait ses études à l'Université d'Edimbourg. Elle se rendit ensuite en Nouvelle Zélande, et elle a appartenu pendant quelques années à la direction de l'Ecole des professeurs de Christchurch. Son mari était un agriculteur, et elle a pris un intérêt actif à la section administrative du syndicat des agriculteurs, dont elle est devenue membre par la suite. Pendant de nombreuses années, Mme McIntosh a présidé le Conseil national des Femmes de Nouvelle Zélande, et elle a joué un grand rôle dans l'adoption de nombreuses mesures d'aide aux femmes. A la session actuelle de l'Assemblée générale, elle est membre de la Deuxième Commission (questions économiques et financières), de la Troisième Commission (questions sociales, humanitaires et culturelles) et de la Quatrième Commission (tutelle).

Mme Franklin Delano Roosevelt est née le 11 octobre 1884. En 1905, elle a épousé Franklin Delano Roosevelt, qu'elle a aidé activement pendant toute sa carrière. Pendant la deuxième guerre mondiale, elle a voyagé pour le compte de son mari en Grande-Bretagne, dans le Pacifique, en Nouvelle Zélande et en Australie, et dans la région des Antilles. Mme Roosevelt occupe une place importante dans le journalisme et la radio et elle continue la série de ses articles quotidiens qu'elle a commencée en 1936. Elle s'est toujours intéressée vivement à la question des droits de la femme, notamment à la «League of Women Voters» et à la «Women's Trade Union League». Membre de la délégation américaine à l'Assemblée générale de Londres, elle a participé aux travaux de la Troisième Commission (questions sociales, humanitaires et culturelles) dont elle fait encore partie actuellement. Mme Roosevelt préside le groupe initial de la Commission des droits de l'homme, qui s'est réuni à New-York en mai dernier, et à ce titre elle était membre d'office de la Sous-Commission de la condition de la femme.

Mme Aase Lionaes, membre de la délégation norvégienne et Rapporteur de la Troisième Commission (questions sociales et humanitaires), est née à Oslo en 1907. Elle a fait ses études à l'université d'Oslo où elle obtint un diplôme en sciences économiques, et au London School of Economics. Après avoir été conférencière pendant quelques années et avoir organisé l'Association d'éducation des travailleurs norvégiens, Mme Lionaes fut élue, en 1936, Secrétaire de la Section des femmes du Parti travailliste norvégien; à cette époque elle prit la direction du périodique du Parti travailliste norvégien «La femme ouvrière» qu'elle occupe encore. En 1939, elle était conseiller de la légation norvégienne à la Conférence du travail à Genève. Après la libération de la Norvège, Mme Lionaes fut élue présidente du Mouvement des femmes du Parti travailliste norvégien. Elle a écrit plusieurs livres populaires et scientifiques sur diverses questions économiques et sociales.

Madame Vijayalakshmi Pandit, première déléguée de l'Inde, est la première femme qui ait jamais présidé une délégation à l'Assemblée générale. Née en 1900 dans une des familles les plus distinguées de son pays — son père fut Président du Congrès national indien et son frère, Pandit Jamaharlal Nehru, est actuellement Vice-Président du conseil exécutif et membre du Conseil pour les Affaires Extérieures — Mme Pandit a été éduquée par des professeurs privés. Elle a pris une part prédominante à la vie politique de son pays et a été emprisonnée par trois fois à la suite de sa participation au mouvement de désobéissance civile. En 1937, elle fut élue membre de l'Assemblée législative des Provinces Unies et devint Ministre du gouvernement local et de la Santé Publique dans le gouvernement provincial. Mme Pandit présida de 1941 à 1943 la Conférence panindienne des femmes et elle est présidente-fondatrice du Comité panindien de sauvetage de l'enfance.

F. May.